

Compte-rendu du conseil du jeudi 23 mars à 20 H 00.

Présents : Gaël MONNERET, Anne-Marie PEGUILLET, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Jean Claude COMPAGNON, Martine RAISON, Roseline PACCARD, Pascal SIMONET.

Absent excusé : MARION Christophe.

Secrétaire : Anne-Marie PEGUILLET.

- Approbation du compte-rendu du conseil du 21 février 2023.
- Examen des projets 2023

Questions d'actualité :

- Point sur les travaux en cours.

Les anciens poteaux EDF rue de Jeanne d'Arc ont été retirés par l'entreprise Eiffage et le chantier clos. Il reste à aménager le carrefour entre le chemin des Champs Fleuris et la route de Mercenet.

Le nouveau système de chauffage de la salle des fêtes, une pompe à chaleur, vient d'être installée pour un coût de 24 404.00 € TTC. La commune bénéficie de subventions à la hauteur de 13 491.00 €.

- Projets d'investissements 2023.

Le maire présente les différents projets et leur coût.

- L'isolation extérieure de la salle des fêtes permettrait de faire une économie d'énergie d'environ 30%. Le coût de cette réalisation serait d'environ 38 000.00 € TTC. Même si la commune parvient à obtenir des subventions, cette dépense est estimée trop importante au regard de l'utilisation de la salle qui n'est louée en moyenne que 8 à 10 fois par an. Le projet est abandonné. Une réfection des portes est cependant à l'étude.

- Réfection éclairage public. Une partie importante des lampadaires est fortement usagée. Ces matériels, anciens pour la plupart, utilisent de plus des lampes classiques qui consomment beaucoup d'énergie. Après avoir étudié plusieurs propositions, le Conseil opte pour un remplacement partiel de ces matériels : Vingt lampadaires seront changés par les soins du SDEC et de l'entreprise Eiffage pour un coût de 7500.00 €. La commune peut espérer une subvention conséquente. L'opération sera renouvelée en 2024.

- Aménagement du lavoir de Mercenet. Cette opération se déroulera en deux temps. L'ancien lavoir sera ouvert, le sol nettoyé et une grille posée pour défendre la source elle-même. La démolition de l'ancienne salle des pompes et la réhabilitation de la citerne se feront dans un deuxième temps. Le coût de cette opération est estimé à 3000.00 €, une part importante du travail sera effectuée par des bénévoles. Notons l'intérêt de préserver une citerne de 50 m³ que l'on peut remplir à la demande et qui sera utilisée pour tester les bassins de la future station d'épuration.

- Réfection du mur de soutènement de la chaussée chemin de Sur Creta. Une partie du mur de soutènement de ce chemin est dégradé et risque de s'écrouler. D'une hauteur de moins de 2 mètres, il est à la charge de la commune. Une visite des techniciens d'ECLA a confirmé cette dégradation. Une étude est en cours afin de rechercher le meilleur moyen d'intervenir pour consolider ce mur sans avoir recours à un remplacement total.

- Remise en eau des fontaines. Pannessières possède plusieurs fontaines autrefois transformées en bacs à fleurs. Le conseil a émis le souhait qu'elles soient remises en eau. Un devis est à l'étude afin de réhabiliter d'abord la fontaine du Meix Dagay (« il est défendu de ne rien laver dans le bassin »)

- Gaël Monneret présente le compte-rendu de l'assemblée générale du syndicat l'Heute la Roche. Des travaux importants ont été réalisés à Pannessières courant 2022 pour une somme de 100 000.00 € : traversée de la RD et reprise des branchements chemin des Vieux Monts. Les quelques reprises de chantier ne sont pas encore réalisées. Le syndicat projette d'importants travaux à Mirebel pour créer une réserve d'eau. Le coût de la consommation augmentera d'environ 5 centimes le m³.

- Jean-Claude Compagnon présente le compte-rendu de la réunion concernant le futur PLUI, réunion qui a eu lieu en mairie de Chille et qui regroupait les représentants des communes rurales du nord d'ECLA : Le Pin, l'Etoile, Saint-Didier, Baume-les-Messieurs, Pannessières et Chille. Monsieur Hervé Guy, vice-président d'ECLA à l'urbanisme, Madame Mélanie Berton du Pôle urbanisme d'ECLA et une représentante de la société AUDAB qui aide à la construction du PLUI ont présenté à la fois l'esprit de ce PLUI et le calendrier d'un vaste chantier qui verra son aboutissement en 2027. Dans un tour de table très ouvert, les représentants des communes ont pu exprimer leurs attentes et leurs craintes dans la construction de ce nouveau plan intercommunal.

- Une rencontre regroupant les élus des communes de la vallée de la Vallière a eu lieu courant mars à Perrigny concernant le projet de maison médicale. Afin de contrer la désertification médicale en milieu rural, les élus, sous la direction de Madame le Maire de Perrigny, ont le projet de construire un bâtiment qui regrouperait plusieurs professions médicales et ouvrirait ses services aux habitants de la vallée. De nombreux représentants du corps médical étaient présents. Il a été décidé de préciser les attentes de chacun des praticiens en terme de surface de cabinet et de définir les modalités de participation de chacune des communes.

- Questions diverses :

- Anne-Marie Péguillet présente le compte-rendu de la réunion d'ouverture de chantier des travaux de la station d'épuration, réunion qui a eu lieu en mairie de Pannessières le 15 mars en présence des responsables de l'assainissement à ECLA, des membres du bureau d'étude maître d'œuvre et de sociétés qui vont réaliser les travaux. Le chantier commencera fin avril et durera environ dix mois.

- Le terrain cadastré AN situé à proximité du clos du puits et appartenant à Madame Rangdet est placé en espace réservé dans le PLU. S'il devait être vendu, le Conseil décidera de son achat.

- Le Conseil décide de la fermeture au public du secrétariat de mairie le vendredi au matin.

- La table et les bancs du parc de jeu sont en mauvais état. Le Conseil charge Gaël Monneret de faire établir un devis pour remplacer ce mobilier.

Délibérations :

Délibération N° 12 : Approbation du plan de financement des travaux de réfection de l'éclairage public et demande de subventions.

Délibération N° 13 : Délégation au maire du droit de préemption urbain. ECLA, par délibération du 18 février 2023, a acquis la compétence urbanisme et donc le droit de préemption urbain. Le 23 février 2023, ECLA a délégué ce droit aux communes, sauf pour les secteurs où elle exerce sa compétence (notamment activités économiques et sportives). Le conseil Municipal charge le maire d'exercer ce droit de préemption sauf sur les secteurs UX et UY de son territoire.

Délibération N° 14 : Vote des taux d'imposition.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de 10 voix pour, le conseil municipal décide de reconduire les taux de l'année 2022 pour l'année 2023, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 36,97.
- Taxe foncière non bâti : 26,64.
- Taxe d'habitation : 5.90

Pour un produit total souhaité de 211 921.00 €.

La réunion est close à 23 heures.

Le maire : M.Monnet